

Un outil pour visualiser le parcours des bénéficiaires de dispositifs d'insertion franciliens

05 Mars 2021

Brigitte Velghe - Chargée de mission ingénierie et animation, Conseil régional d'Ile-de-France



La carte de compétences élaborée par la Région Ile-de-France est assortie d'un support numérique offrant une vue d'ensemble sur le parcours de chaque bénéficiaire, les compétences acquises et celles à développer.

« Notre outil permet d'obtenir un plan d'action opérationnel pour envisager, de façon « sécurisée » la suite de parcours. »

Pourquoi la Région a-t-elle souhaité proposer un outil numérique en lien avec la carte de compétences ?

A travers cet outil, nous avons deux objectifs. D'une part, un objectif pédagogique : la Région a souhaité proposer un support numérique à l'ensemble des utilisateurs, stagiaires comme formateurs, pour une homogénéisation de la formalisation des parcours de formation, la concrétisation d'un portefeuille de compétences et une fluidité de l'information vis-à-vis du réseau des prescripteurs. Cet outil permet un réel suivi pédagogique des stagiaires et la visualisation de leur progression pendant tout au long de leur parcours de formation, y compris lorsqu'ils passent d'un dispositif à un autre. D'autre part, cet outil a été pensé dans un objectif d'évaluation : globalement, une concaténation des évaluations ainsi réalisées permettra une évaluation globale du dispositif et de son efficience.

Qui utilise cet outil et dans quel but ?

Il est utilisé pour l'évaluation des compétences de l'ensemble des stagiaires par les organismes de formation réalisant des actions dans les dispositifs d'insertion régionaux : « Parcours entrée dans l'emploi » - PEE ; « Espaces de dynamique d'insertion » - EDI ; « Compétences de base professionnelles » – CBP.

Comment se présente-t-il ?

L'outil est constitué d'une dizaine d'éléments : le graphique de la carte de compétences ; trois tracés issus des trois évaluations, affichant les progressions ; le tableau de bord des compétences à travailler et développer durant la formation, un à l'évaluation initiale et un à l'évaluation intermédiaire ; l'attestation des compétences détenues à l'entrée en formation ; l'attestation des compétences lors de l'évaluation intermédiaire ; la synthèse présentant le parcours aux trois temps d'évaluations, précisant le volume d'heures en formation, les plateaux techniques, stages entreprise effectués, un plan d'action opérationnel ; l'attestation finale de compétences ; la table de correspondances « Carte de compétences » et socle CléA ; un tableau de bord des compétences de CléA pré-validées à chaque évaluation initiale, intermédiaire et finale. Les stagiaires apprennent progressivement à évaluer tous ces éléments comme autant d'éléments de progression durant leur parcours.

Quelles informations permet-il d'obtenir ?

Notre outil permet d'obtenir un plan d'action opérationnel pour envisager, de façon « sécurisée », la suite de parcours. Il produit un portefeuille de compétences qui remplace les bulletins scolaires lors du recrutement tant par les entreprises que par les CFA. Ainsi, lors de la mise en œuvre de parcours sécurisés vers l'apprentissage, l'emploi ou la formation qualifiante, les responsables RH ou pédagogiques apprécient de recevoir une synthèse argumentée extraite du portefeuille de compétences présentée par le jeune lors des entretiens de recrutement. Le conseiller ou prescripteur connaît le contenu de la formation, l'état de l'élaboration du projet professionnel, la progression du stagiaire et peut ainsi affiner son accompagnement dans la suite de parcours.

Qu'apporte la mise en lien avec les compétences du référentiel CléA ?

Elle facilite la préparation et la présentation du socle CléA. En effet, si les correspondances entre les indicateurs de compétences de la carte et ceux du socle CléA ont été établies et validées par un comité d'experts dès 2016, celle-ci ne sont pas linéaires. La Direction de la formation professionnelle continue a intégré dans l'outil de gestion une table de correspondances entre les indicateurs de compétences de la carte régionale et ceux du socle CléA. Ainsi, lors de la saisie sur la carte de compétences, celles-ci sont automatiquement reportées sur le référentiel CléA, sous forme de compétences pré-validées.

Propos recueillis par Patricia Holl (août 2018)

Tags : [Conseil régional d'Ile-de-France](#) ^[1] | [accompagnement](#) ^[2] | [évaluation](#) ^[3] | [compétences](#) ^[4] | [insertion](#) ^[5]